



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LPM 2024 -2030

Les grandes orientations

ÉDITO

de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées

Livret de présentation de la Loi de Programmation Militaire 2024-2030



À travers ce projet de loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030, le président de la République m'a demandé de présenter au Parlement un projet de loi qui réaffirme son engagement pour la politique de défense. Il transmet à travers ce texte sa vision d'une France indépendante, puissance d'équilibres à l'échelle mondiale. Ce projet de loi renforce enfin nos armées dans leurs missions premières qui visent à assurer à la Nation les moyens de sa souveraineté et de son indépendance, en métropole et outre-mer, dans les champs matériels comme immatériels, et à lui garantir des moyens d'action, à l'extérieur de ses frontières, pour préserver ses intérêts ou conforter la souveraineté de ses alliés et de ses partenaires.

Le volet militaire de cette politique de défense en est la pierre angulaire. De lui dépend la crédibilité de tous les autres leviers de la politique de défense, diplomatiques et économiques notamment.

Il appartient désormais au Parlement de définir l'ambition militaire de notre Nation en discutant, en amendant et – je l'espère – en votant cette loi afin de fixer les moyens dévolus à nos armées pour les sept prochaines années. C'est l'objet de la programmation militaire qui, depuis 1960, est soumise au vote du Parlement, concrétisant ainsi l'approbation par les représentants de la Nation de son effort de défense.

Avec la loi de programmation militaire pour la période 2019-2025, le président Emmanuel Macron et sa ministre des Armées, Florence Parly, avaient souhaité un effort de réparation de nos forces, abîmées par plusieurs décennies de coupes budgétaires. Le projet de loi de programmation militaire que j'aurai l'honneur de présenter au Parlement s'inscrit dans son prolongement en portant l'effort de défense à 2% de la richesse nationale à partir de 2025.

Avec 413 milliards d'euros de dépenses militaires prévues pour les sept prochaines années, le projet de loi de programmation militaire 2024-2030 doit permettre à la France de faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur elle, et à maintenir son rang parmi les premières puissances du monde. Il est le fruit d'un réexamen approfondi du modèle des armées françaises – armée d'emploi – qui confirme et renforce les grands fondamentaux de notre défense dessinés dans les années 1960 et remis à jour dans les années 1990 : une défense de l'Hexagone et des Outre-mer qui repose sur la dissuasion nucléaire ; des forces de souveraineté et des capacités de projection et d'intervention seule ou en coalition, sous bref préavis, partout dans le monde ; portée par une armée professionnelle, soutenue par une réserve opérationnelle pleinement intégrée, et appuyée sur une base industrielle et technologique de défense (BITD) souveraine.

L'ambition de ce texte est par ailleurs de relever le défi historique de l'émergence de nouveaux espaces de conflictualité, en particulier le cyber et le spatial, tout en tirant partie de ruptures technologiques et de l'innovation dans les domaines de la robotique, des drones, et bientôt de la technologie quantique et de l'intelligence artificielle.

Ce projet de loi tire enfin les enseignements du retour d'un conflit entre États aux portes de l'Europe, de décennies de lutte contre le terrorisme armé et d'une montée des tensions au niveau mondial. Il prépare la Nation à affronter les menaces de demain et à assurer, aujourd'hui et pour les décennies qui viennent : le succès des armes de la France.

« Avec 413 milliards d'euros de dépenses militaires prévues pour les sept prochaines années, la loi de programmation militaire 2024-2030 doit permettre à la France de faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur elle et de maintenir son rang parmi les premières puissances du monde. »

Sébastien Lecornu, ministre des Armées

SOMMAIRE

I. FACE AUX MENACES, DES MOYENS	5
MENACES	5
MOYENS	5
II. DES EFFORTS POUR LES ARMÉES DU FUTUR	6
CONFORTER LES FONDAMENTAUX DE NOTRE DÉFENSE	6
• DISSUASION	6
• RENFORCEMENT DES POSTURES PERMANENTES DE PROTECTION	6
• RENSEIGNEMENT ET CONTRE-INGÉRENCE	6
• FORCES SPÉCIALES	6
• RÉACTIVITÉ	6
• OUTRE-MER	7
• CONSOLIDATION DU SOCLE D'ENTRAÎNEMENT	7
ADAPTER NOTRE OUTIL MILITAIRE À L'ÉVOLUTION DES MENACES	8
• MAÎTRISE DES MILIEUX HISTORIQUES À L'HORIZON 2030	8
• DRONES	8
• DÉFENSE SOL ET SURFACE-AIR (DSA)	8
• ÉCONOMIE DE GUERRE	8
• MUNITIONS	9
• MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE	9
RÉUSSIR LES SAUTS TECHNOLOGIQUES	9
• INNOVATION, AVANCÉES ET RUPTURES TECHNOLOGIQUES	9
• SPATIAL	9
• MAÎTRISE DES FONDS MARINS	9
• CYBER	11
ACCROÎTRE LES FORCES MORALES	10
• MODÈLE RH	10
• MONTÉE EN PUISSANCE DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE	10
• RENFORCEMENT DES SOUTIENS	11
• AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL	11
• TRANSITIONS	11
• RÉSILIENCE	11

I. FACE AUX MENACES, DES MOYENS

La Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 confirme et amplifie l'effort de défense voulu par le Président de la République, voté par le Parlement et engagé dans la précédente période. Dans un contexte de ruptures technologiques de plus en plus rapides, elle porte l'ambition d'un modèle rénové pour nos armées au service d'une France souveraine et attachée à son autonomie stratégique. Pour maintenir la crédibilité de la dissuasion et leur supériorité opérationnelle, nos armées doivent anticiper les sauts technologiques : spatial, drones, cyber, intelligence artificielle, tout en renforçant nos investissements dans les domaines historiques.

MENACES

L'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue un glissement stratégique, qui accélère certaines tendances déjà observées tout en faisant émerger de nouvelles.

L'une des caractéristiques de ce conflit est la menace d'escalade nucléaire par un État doté. Elle est associée à l'effondrement de l'architecture de maîtrise des armements et à la persistance des crises de prolifération.

La guerre conduite par la Russie se caractérise également par le retour d'une stratégie globale associant des actions hybrides et des opérations de haute intensité dans la profondeur. Ce conflit constitue le retour d'une vraie guerre symétrique dans tout le spectre multimilieu et multichamps et révèle le besoin de masse, de densité et de l'action interarmées.

L'hybridité et la compétition dans les espaces communs rendent essentielle la maîtrise de ces nouveaux champs de conflictualité pour mieux prévenir, détecter, attribuer et contrer ces attaques volontairement ambiguës.

En parallèle, la mouvance djihadiste internationale continue de poser un défi sécuritaire, aussi bien pour les Occidentaux que pour les pays fragilisés du monde musulman, de l'Afrique à l'Asie du sud-est. Certains pays africains sont également la cible de sociétés militaires privées, groupes armés ou milices utilisés comme intermédiaires par nos compétiteurs afin de démultiplier leurs actions de contestation ou de compétition.

Dans l'Indopacifique, la stratégie de la Chine et la modernisation de son appareil militaire font craindre un risque d'instabilité stratégique. Il justifie l'affirmation de la France comme puissance d'équilibres et comme partenaire diplomatique et militaire de premier plan.

L'accélération des effets du réchauffement climatique, possiblement doublée d'une crise alimentaire mondiale, pourrait exacerber les phénomènes migratoires et créer de nouveaux foyers de tension. Nos territoires ultramarins se trouveraient de plus en plus exposés aux conséquences sécuritaires de ces tendances de fond, susceptibles de requérir un engagement renforcé des armées.

MOYENS

Prenant acte de ces nombreuses menaces, la LPM permettra de :

- Maintenir la crédibilité de notre dissuasion ;
- Renforcer la résilience sur le territoire national, notamment les Outre-mer, et l'affirmation de notre souveraineté ;
- Anticiper la haute intensité et un engagement majeur en veillant à renforcer notre réactivité et notre capacité à soutenir un effort dans la durée ;
- Défendre les espaces communs, nouveaux lieux de conflictualité ;
- Repenser et diversifier les partenariats stratégiques pour renforcer nos capacités d'influence, de prévention et d'intervention au-delà de nos frontières ainsi que notre capacité d'entraînement de nos alliés et partenaires pour mener en tant que nation cadre, si nécessaire, une opération d'envergure.

Le montant des besoins programmés s'élève à **413,3 milliards d'euros avec une hausse budgétaire de plus de 3 milliards d'euros chaque année.**

L'article 3 du texte présente les ressources financières sous-tendant la programmation militaire année par année : elles représentent 400 milliards d'euros courants de crédits budgétaires. À ces crédits s'ajoutent des ressources extrabudgétaires. Parmi elles : l'intégralité du produit des cessions immobilières du ministère des Armées, des redevances domaniales et des loyers provenant des concessions ou autorisations de toute nature consenties sur les biens immobiliers affectés au ministère.



II. DES EFFORTS POUR LES ARMÉES DU FUTUR

CONFORTER LES FONDAMENTAUX DE NOTRE DÉFENSE

DISSUASION

La LPM vise à garantir la crédibilité dans la durée de la dissuasion, clef de voûte de notre outil de défense. Elle protège les Français contre toute menace d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme.

Les deux composantes seront modernisées dans une logique de stricte suffisance.



- La composante aérienne, tout d'abord, verra l'entrée en service du missile Air-sol moyenne portée amélioré (ASMPA-R) et la préparation de son successeur l'Air-sol nucléaire de quatrième génération (ASN4G). Les travaux concernant son futur porteur, évolution du Rafale et New Generation Fighter (NGF), seront engagés.
- La composante océanique, ensuite, verra se poursuivre les travaux qui permettront l'entrée en service du sous-marin nucléaire lanceur d'engins troisième génération (SNLE-3G) en 2035 et les évolutions du missile balistique M51.
- Enfin, les moyens de transmission des forces nucléaires seront également modernisés.

RENFORCEMENT DES POSTURES PERMANENTES DE PROTECTION

Outre la dissuasion, la LPM permettra de consolider toutes les postures permanentes de protection : posture permanente de sûreté aérienne (étendue à la lutte anti-drones et à la très haute altitude), de sauvegarde maritime, ou encore la contribution des armées à certaines missions de service public (sauvegarde, secours aux populations, soutien aux autres administrations). Le texte renforcera également la posture permanente dédiée à l'influence, érigée en fonction stratégique par la Revue nationale stratégique (RNS) 2022, et à la lutte informationnelle.

L'utilisation massive de drones armés se généralise sur les théâtres d'opérations comme lors du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le Haut-Karabagh, ou plus récemment en Ukraine. La LPM entérinera l'accélération de la feuille de route lutte anti-drones (LAD) du ministère des Armées.

Des SERVAL LAD viendront compléter les VAB spécialisés déjà en service.

Les armées disposeront également de 15 systèmes PARADE (Protection déployable modulable Anti-Drones), soit 9 de plus qu'à la fin de l'année 2023.

RENSEIGNEMENT ET CONTRE-INGÉRENCE

Les défis technologiques actuels imposent des capacités d'exploitation renouvelées et une industrialisation des outils d'investigation numérique. Une attention sera accordée au recrutement et à la fidélisation des capacités humaines de renseignement, dans un contexte de concurrence avec le secteur privé.

Au terme de la prochaine LPM, l'armée de l'Air et de l'Espace sera équipée de trois avions de renseignement à charge utile de nouvelle génération (ARCHANGE).

L'armée de Terre bénéficiera d'un plan d'équipement accéléré et de l'armement du Système de drone tactique avec charge de renseignement d'origine électromagnétique (SDT ROEM). Elle déploiera également un commandement des actions dans la profondeur et du renseignement.

Entre 2024 et 2030, 5 milliards d'euros seront consacrés au renseignement et à la contre-ingérence.



FORCES SPÉCIALES

Issues des trois armées, les forces spéciales jouent un rôle clé sur de nombreux théâtres d'opérations. Avec la future LPM, elles verront leur rôle, leur polyvalence, leur réactivité et leurs moyens de renseignement, de projection et d'action renforcés.

Les forces spéciales disposeront de nouvelles capacités comme des avions de transports modernisés, des hélicoptères Caïman FS, des drones plus endurants, une gamme de véhicules renouvelée et des moyens d'action de surface et sous-marins de nouvelle génération.

2 milliards d'euros seront consacrés aux forces spéciales sur toute la durée de la LPM.

RÉACTIVITÉ

L'échelon national d'urgence renforcé (ENU-R) permet de générer une force interarmées adaptable en volume et qualité selon les besoins, en mesure d'être projetée depuis le territoire national sous des délais d'alerte allant de 48 heures à 10 jours.

OUTRE-MER

Dans nos Outre-mer, les forces de souveraineté ont vocation à protéger le territoire national, défendre la souveraineté de l'État dans ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive – la deuxième plus importante de la planète – et faciliter la coopération militaire bilatérale avec les pays de leur zone de responsabilité. En renforçant leurs moyens, la LPM 2024-2030 consolidera la protection de nos territoires d'outre-mer, en Indopacifique notamment. Dans cette région du monde, la pression et les stratégies hybrides de nos concurrents et compétiteurs stratégiques nous obligent à adapter notre dispositif.

Nos forces de souveraineté bénéficieront d'un effort généralisé sur le plan capacitaire (protection, intervention et appuis, infrastructure) et constitueront un premier échelon renforcé immédiatement disponible (présence, protection et action humanitaire) afin de décourager toute tentative de déstabilisation ou de prédation.

Pour la Marine, le renouvellement des capacités débuté lors de la précédente LPM se poursuivra avec la livraison des Patrouilleurs Outre-mer (POM) et l'arrivée de la première corvette hauturière destinée à remplacer les frégates de surveillance.

Pour l'armée de l'Air et de l'Espace, le renforcement des capacités de transports stratégique permettra de consolider nos capacités de projection et d'intervention en cas de crise humanitaire ou géopolitique.

Pour l'armée de Terre, les moyens terrestres seront renforcés avec notamment un durcissement des équipements et une densification des forces prépositionnées (génie).

Sur la période 2024-2030, 13 milliards d'euros seront consacrés aux Outre-mer.

CONSOLIDATION DU SOCLE D'ENTRAÎNEMENT

La préparation opérationnelle sera renforcée qualitativement en visant des entraînements de « haut de spectre » pour consolider les compétences nécessaires aux engagements de court terme. Elle intègrera dans son périmètre les nouveaux champs de la conflictualité.

Le recours à la simulation sera généralisé à l'ensemble des domaines opérationnels pour une capitalisation plus rapide des savoir-faire nécessaires à un engagement dans un conflit de haute intensité.

L'exercice ORION 23 a été un des premiers jalons de l'emploi de la simulation ; ORION 26 constituera un deuxième jalon avec un théâtre hybride simulé.



ADAPTER NOTRE OUTIL MILITAIRE À L'ÉVOLUTION DES MENACES

MAÎTRISE DES MILIEUX HISTORIQUES À L'HORIZON 2030

- L'armée de Terre poursuivra le renouvellement de ses différents matériels dans le cadre du programme SCORPION (GRIFFON, JAGUAR, SERVAL, MEPAC, LECLERC rénové) permettant le saut au combat collaboratif infovalorisé, renforcera son parc de CAESAR et recevra de nouveaux Tigre, NH90 et Hélicoptère interarmées légers (HIL).
- La Marine sera modernisée à l'horizon 2030 avec 3 Bâtiments ravitailleurs de forces, 3 Frégates de défense et d'intervention, 7 Patrouilleurs hauturiers, 6 SNA Barracuda et les programmes majeurs SNLE 3G et PA-Ng seront en cours de réalisation.
- L'armée de l'Air et de l'Espace poursuivra l'homogénéisation de l'ensemble de son aviation de combat autour du segment Rafale et renforcera sa flotte de transport stratégique.



DRONES

Les drones font désormais partie intégrante de l'équipement et sont présents dans les airs, sur terre, sur et sous la mer. Ils constituent une caractéristique du combat de demain. Leur rôle est essentiel du niveau stratégique au niveau tactique.

Avec la prochaine LPM, la poursuite du développement des capacités dronisées permettra aux armées d'accroître les fonctions de détection et d'action à distance.

Des drones de contact ainsi que des munitions téléopérées (MTO) équiperont les armées, apportant performance, précision et létalité avec un rapport coût efficacité favorable. L'ambition portée est de développer une filière française de MTO et à horizon 2030, d'atteindre la capacité de vol en essaims.

La Marine poursuivra son effort de dronisation entamé lors de la précédente LPM, notamment sous la mer et embarqué.

L'armée de Terre, se verra dotée à horizon 2025 de 1200 systèmes drones, soit plus de 3000 drones dont les systèmes de drones tactiques (SDT).

Enfin, l'armée de l'Air et de l'Espace réceptionnera à l'horizon 2030 son premier système Eurodrone sur une cible de 6 systèmes.

Ce sont au total 5 milliards d'euros qui seront consacrés aux drones sur la période.

DÉFENSE SOL ET SURFACE-AIR (DSA)

Les capacités modernes de détection et de coordination de l'action interarmées seront développées. L'adaptation aux menaces bénéficiant des nouvelles technologies, notamment hypersoniques, sera initiée en recherchant des coopérations européennes.

Le renforcement à court terme de la défense sol et surface-air portera sur :

- la modernisation des systèmes de missiles antiaérien et antimissile ;
- le renouvellement des systèmes d'armes assurant la défense à courte et moyenne portée ;
- l'investissement pour la lutte anti-drones.

Au terme de la LPM, les armées disposeront par exemple de VL MICA, de SAMPT NG, de SERVAL Mistral (Défense sol air terrestre d'accompagnement) et de 8 tourelles Mistral (très courte portée naval).

La montée en gamme des systèmes de défense sol et surface-air permettra une meilleure prise en compte des différentes menaces avec une approche adaptée au besoin de protection, qu'il s'agisse d'installations fixes, de navires ou de troupes aussi bien déployés qu'en mouvement.

5 milliards d'euros seront investis sur la période 2024-2030 pour le renforcement du segment DSA.

ÉCONOMIE DE GUERRE

Le passage à une économie de guerre doit permettre de préparer notre outil militaire aux conflits futurs et à tenir dans la durée. L'économie de guerre impose de concevoir les équipements futurs des armées en trouvant un équilibre entre rusticité et hyper-technologie, tout en conciliant supériorité opérationnelle, délais de production rapide et coût de possession pour l'État.

La LPM permettra de moderniser et d'adapter le régime des réquisitions en temps de paix et en temps de guerre. Le texte organise par ailleurs la possibilité de constituer des stocks stratégiques des matières ou composants d'intérêt stratégique au profit des armées. La LPM établira également une priorisation de la livraison de biens et services au bénéfice des armées.



MUNITIONS

Les prochaines années doivent permettre aux armées de consolider et de re-compléter les stocks de munitions. La LPM favorisera également une transition nécessaire vers les futures capacités : feux dans la profondeur, portée accrue et autodirecteur amélioré ou encore munitions télé-opérées.

Parmi les objectifs des armées pour la période 2024-2030 : la modernisation des missiles longue portée antinavire et de croisière, des capacités de suppression des défenses aériennes ennemies (SEAD), des intercepteurs surface-air et air-air (famille Aster-MICA et METEOR) ainsi que des torpilles lourdes F21 et la trame anti-char (ACCP, MMP).

16 milliards d'euros seront consacrés aux munitions sur la période 2024-2030.



MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE

Le maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements recouvre l'entretien, la réparation, ainsi que la distribution de pièces détachées. Le conflit en Ukraine a mis la lumière sur l'importance fondamentale du MCO dans le cadre d'un conflit de haute intensité. La prochaine LPM aura vocation à améliorer le niveau de performance des contrats de MCO qui permet d'assurer l'activité opérationnelle.

La diminution des coûts d'acquisition et de maintien en condition opérationnelle par un effort combiné État/industrie est l'un des axes d'effort de la LPM et ce dès les premiers stades de la vie d'un programme, pour un raisonnement en coût de possession sur la durée.

49 milliards d'euros seront consacrés au MCO sur la période de la LPM, un budget en hausse de 40%.



RÉUSSIR LES SAUTS TECHNOLOGIQUES

INNOVATION, AVANCÉES ET RUPTURES TECHNOLOGIQUES

Nouvelles menaces, démocratisation sans précédent de l'accès aux technologies, l'innovation représente autant de défis que d'opportunités pour les armées, directions et services. Les crédits accordés à l'innovation dans la LPM doivent consolider notre supériorité technologique et garantir la maîtrise des nouveaux champs de conflictualité : espace, fonds marins, champ informationnel, cyber etc.

Sous la coordination de l'Agence de l'Innovation de Défense qui en assure la cohérence, l'innovation impose aussi une mobilisation des acteurs externes, entreprises innovantes, universités, ou encore grandes entreprises de la BITD, dans l'objectif de renforcer notre souveraineté.

L'accélération de l'innovation passera par des démonstrateurs ambitieux, par exemple dans le domaine des armes à énergie dirigée. Elle s'étoffera aussi via l'exploration de technologies de rupture, comme les essais de drones, en s'appuyant sur les unités des armées, tel que le *BattleLab Terre*.

Ces synergies doivent permettre de déployer rapidement au sein des armées de nouvelles solutions, et de porter une vision ambitieuse, comme l'arrivée des premières unités robotisées dans l'armée de Terre avant 2030.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, 10 milliards d'euros seront consacrés à l'innovation sur la période de la LPM.



SPATIAL

Le renforcement de l'action de la France dans l'espace passe par :

- Des capacités spatiales d'observation et d'écoute renouvelées ;
- Des capacités de surveillance de l'espace exo-atmosphérique (Space Domain Awareness) accrues afin de détecter un acte suspect ou agressif dans l'espace ;
- Des technologies pour protéger nos moyens par une défense active ;
- Une défense active, notamment en orbite basse.

Pour cela, la LPM 2024 - 2030 prévoit :

- La création d'un centre de commandement, de contrôle, de communication et de calcul des opérations spatiales (C4OS) disposant de moyens pour piloter les actions vers, dans, et depuis l'espace.
- La programmation des satellites patrouilleurs-guetteurs (YODA qui constitue une première européenne), des lasers en orbite (projet FLAMHE) mais aussi des moyens d'action à partir du sol (laser BLOOMLASE). Ces capacités seront opérationnelles avant la fin de la décennie.

6 milliards d'euros seront consacrés au renforcement de l'action de la France dans l'espace sur la période 2024-2030.

MAÎTRISE DES FONDS MARINS

Les fonds marins constituent un nouveau champ de conflictualité au même titre que l'espace exo-atmosphérique, le cyberspace et la sphère informationnelle. La LPM donnera aux armées les moyens d'agir dans cet espace en garantissant la liberté d'action de ses forces. Ces moyens contribueront à la protection des infrastructures sous-marines, aux intérêts de la France relatifs à l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et énergétiques, tout en étant capable de faire peser une menace crédible envers un adversaire potentiel qui serait tenté de s'en prendre aux intérêts de la France ou de ses partenaires stratégiques.

Une capacité de maîtrise des fonds marins sera capable d'engager des moyens d'intervention (robots et drones) jusqu'à une profondeur de 6 000 m. Le futur système de lutte anti-mine marine poursuivra le renouvellement de la capacité de guerre des mines.

CYBER

La LPM traduit l'ambition première de poursuivre le développement d'une cyberdéfense de premier plan, robuste et crédible face à nos compétiteurs stratégiques, apte à assurer, dans la durée, la résilience des activités critiques du ministère et l'interopérabilité avec nos alliés.

Un pôle d'excellence sera créé pour structurer, autour de l'École polytechnique, des contenus, méthodes et équipes académiques au bénéfice des missions cyber confiées au ministère des Armées.

4 milliards d'euros seront investis dans le domaine Cyber sur la période 2024-2030.



ACCROÎTRE LES FORCES MORALES

MODÈLE RH

Le ministère des Armées s'appuiera, à l'horizon 2030, sur 355 000 militaires et civils (dont 275 000 militaires et civils et 80 000 réservistes opérationnels).

En cohérence avec la transformation des armées, l'atteinte de cette cible reposera sur le renforcement de nouvelles compétences et une fidélisation soutenue par une préservation de l'attractivité des carrières. Une politique de rémunération ciblée dans le prolongement de la Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires (NPRM) soutiendra la démarche.

Les efforts visant à mieux prendre en compte les sujétions liées à l'état militaire, notamment en améliorant les conditions de vie en emprises militaires et les familles, seront intensifiés. Et l'attention portée aux blessés et à leurs proches via une simplification administrative, une réparation au juste niveau des préjudices subis et un accompagnement renforcé, constituera un axe d'évolution majeur.



MONTÉE EN PUISSANCE DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Une armée durcie et résiliente face aux crises de toute nature s'appuiera sur une réserve opérationnelle mieux équipée et intégrée. Il s'agit d'un nouveau modèle pensé pour rejoindre l'équilibre d'« un réserviste pour deux militaires d'active » à l'horizon 2035. Cette montée en puissance sera accompagnée de mesures visant à promouvoir l'engagement et le parcours au sein de la réserve opérationnelle.

Vivier de forces indispensable à la défense de notre pays et ferment du lien Nation-armée, la réserve opérationnelle sera un vecteur majeur de l'engagement citoyen.

RENFORCEMENT DES SOUTIENS

La réactivité et la résilience de la chaîne des soutiens sont indispensables au succès des opérations.

- Les moyens notamment du service du commissariat (SCA) et du service de santé (SSA) seront renforcés et modernisés par la prochaine LPM, pour un accompagnement au plus près du personnel des armées et de leur famille.
- Avec la remise à niveau des capacités du SCA, les forces disposeront d'un soutien de l'homme ajusté aux besoins « jusqu'au dernier kilomètre » (équipements adaptés, stocks prépositionnés, systèmes d'accès modernisés au conseil ou aux prestations, infrastructures rénovées pour améliorer la fonction logistique comme la vie courante).
- Le modèle hospitalier du SSA sera rénové. Le gain en mobilité des capacités santé projetables et la modernisation du ravitaillement médical militaire assureront sa réactivité dans les hypothèses d'engagement majeur.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

La LPM intensifiera les efforts au profit de la condition des militaires et personnels civils. Doté de 750 millions d'euros, le « Plan Famille II », conçu en associant les collectivités locales, visera prioritairement à mieux compenser les contraintes opérationnelles, à accompagner la mobilité de nos militaires et à améliorer la vie quotidienne des familles dans les territoires.

La LPM portera une nouvelle ambition « infrastructures » qui servira les objectifs stratégiques de protection, de résilience et d'amélioration des conditions d'exercice du métier sur le territoire national et à l'étranger.

Un effort sera ainsi porté sur l'entretien courant et sur la remise à niveau des infrastructures, qu'elles soient opérationnelles ou indispensables à un soutien de qualité en emprise militaire (environnement de travail, ensemble d'alimentation, hébergement, installations sportives).



TRANSITIONS

Un effort portera sur la simplification des organisations, des processus et des normes. Il concernera à la fois les structures et les modes de fonctionnement des grands subordonnés du ministère. La déconcentration, la subsidiarité et la confiance basée sur le contrôle a posteriori, seront les principes directeurs de la réforme.

La bascule numérique se traduira par une modernisation des systèmes d'information, une meilleure maîtrise des données et la fluidification des échanges dématérialisés, qui profiteront aux opérations comme aux missions de soutien courant. Ainsi, le numérique contribuera non seulement à la transformation et à la simplification de notre ministère mais aussi à sa résilience.

Pour continuer à accompagner la transition écologique, la LPM fera en particulier effort sur les réseaux d'eau et la performance énergétique des bâtiments tertiaires.



RÉSILIENCE

Les armées contribueront davantage à la cohésion et à la résilience de la Nation en s'appuyant sur un lien Nation-armée rénové (modification de la doctrine d'emploi des réserves et augmentation de ces dernières, organisation et animation du tissu industriel, lien avec les collectivités territoriales, etc.).

L'attention portée aux militaires blessés sera sensiblement améliorée, avec une prise en charge unique et cohérente de toutes les blessures, psychiques et physiques. La construction du Village des Blessés au cœur du Centre National des Sports et de la Défense (CNSD) illustre cette volonté.

LE MINISTÈRE DES ARMÉES

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

En permanence, 24h/24, près de 35 000 militaires assurent la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger: 13 000 sur le territoire national et 22 000 répartis dans le monde (dont 6 000 déployés en opération extérieure).

À HAUTEUR D'HOMME

pour l'année 2023

207 000 militaires et 63 000 civils.
270 000 hommes et femmes, dont 22 % de femmes.
26 000 recrutements par an, dont 4 000 agents civils.
41 000 réservistes opérationnels sous contrat.

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

pour l'année 2023

43,9 milliards d'euros de budget, soit le 2^e budget de l'État.
14,5 milliards d'euros pour l'équipement des forces.
200 000 emplois générés par la Base industrielle et technologique de défense (BITD).
26 000 Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI) en contrat avec le ministère des Armées.

TOURNÉ VERS L'AVENIR

pour l'année 2023

7 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 1 milliard consacré à l'innovation.

1^{ER} ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

275 nécropoles nationales, 10 hauts lieux de la mémoire nationale, 2 200 carrés militaires, un millier de lieux de sépulture dans 80 pays, lieux de commémoration et de transmission de la mémoire combattante.

2^E ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

21 musées, 160 monuments classés, 3 millions de visiteurs par an.
3 millions de photos et 21 000 films couvrant 4 siècles d'Histoire.

Centre médias du ministère des Armées
Tél. : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr



Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr